

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt quatre octobre, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, POLBOST Nicole, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET, Gérard ARVIN-BEROD.

**ABSENT(S)/EXCUSES** : Bernard GOND, Gérald COTTIN, Guy COLLIN

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicole POLBOST

**POUVOIR(S)** : de Bernard GOND à Roland GILBERT  
Gérald COTTIN à Laurent REVIDON  
Guy COLLIN à Alain LAROCHE

\*\*\*

Adoption à l'unanimité du procès verbal du 10 octobre 2008, malgré la remarque suivante : il avait été demandé que serait stipulé dans le compte rendu qu'une vérification serait faite en ce qui concerne le droit de préemption urbain de la commune pour la parcelle à vendre « Pré Cholet » AB n°002.

Monsieur le Maire précise que cette zone ne peut pas être préemptée.

\*\*\*

#### **DEMANDE DE RECHERCHE D'UN SITE DE STOCKAGE POUR DECHETS RADIOACTIFS DE FAIBLE ACTIVITE ET A VIE LONGUE :**

Suite au courrier de la Préfecture du Cher en date du 13 juin 2008 et à la demande de l'ANDRA, un dossier d'implantation d'un site de stockage de déchets radioactifs de faible activité et à vie longue a été étudié et présenté pour information, dans un premier temps, dans le cadre des questions diverses, aux membres du conseil municipal lors des séances des 11 juillet et 10 octobre 2008.

La réalisation d'une telle infrastructure étant un sujet à la fois d'interrogations et d'inquiétudes, il paraissait indispensable de débattre de ce dossier et de le soumettre au vote, en réunion de conseil municipal, bien que cela ne soit pas spécifié dans la réponse à formuler au 31 octobre 2008

**A la question** : souhaitez-vous que la commune de Nérondes accepte que des investigations complémentaires soient menées sur son territoire pour l'implantation éventuelle d'un centre de stockage de déchets FA-VL

Après débats, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

**- Oui : 3      - Non : 14      - bulletins blancs : 2**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.